

4 décembre 2023

La CFDT Aviation Civile a saisi le Directeur Général suite au courrier envoyé au Secrétaire National de l'UNSA IESSA. Dans ce courrier le Directeur Général décide :

Et si on sifflait la fin de la récré?

- de suspendre les négociations protocolaires avec les IESSA.
- de mettre en œuvre les mesures concernant la filière technique sans contreparties.

Pour espérer voir les contreparties, les IESSA devront être bien sages, ne plus poser de préavis de grève et ne plus tomber malade le jour de test ou de mise en service 4-Flight.

La CFDT Aviation Civile rappelle que cinq organisations syndicales sont représentatives à la DGAC et qu'à ce titre elles représentent toutes les IESSA.

En acceptant de négocier depuis septembre 2022 en dehors de tout cadre protocolaire suite à des préavis corporatistes, l'administration a créé plusieurs précédents et ne peut se permettre de traiter différemment les IESSA, corps si essentiel à l'activité de la DGAC, des autres corps.

La DGAC s'est prise à son propre jeu : c'est le retour de bâton de négociations bancales. Ce mouvement de contestation pourrait bien être suivi par tous les laissés pour compte du protocole : administratifs, ouvriers d'états, contractuels, services médicaux, corps ministériels, interministériels ...

La CFDT Aviation Civile demande au DG de revenir sans délai sur les annonces de son courrier afin d'inclure à nouveau l'ensemble de la filière technique dans les négociations protocolaires.

un retour au et des mesures équitables pour tous

On construit pour vous et avec vous







